

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FO

communiqué de presse



Le Conseil départemental de la Manche doit financer les établissements du secteur Social et Médico-social non-lucratif.

Lundi 24 février 2025, les salariés de la Fondation Bon Sauveur de la Manche se mobiliseront devant le Conseil départemental à Saint-Lô afin d'interpeller les élus départementaux.

En 2021, l'Union nationale des syndicats de la santé privée FO, aux côtés de la CFE-CGC, de la CFTC et de la fédération employeur FEHAP, a signé un accord instaurant un complément salarial de 183 € nets par mois pour l'ensemble des salariés du secteur sanitaire et des EHPAD privés à but non lucratif, dans le cadre de l'extension des mesures salariales du Ségur de la santé au secteur privé.

Consciente que cet accord excluait injustement une partie des salariés du médico-social, l'UNSSP FO a mené un combat sans relâche pour que ces professionnels obtiennent la même reconnaissance salariale.

Après plusieurs mois de mobilisation, notamment un grand rassemblement devant le ministère de la Santé le 30 mai 2024, organisé par l'UNSSP FO et la CFE-CGC Santé-Sociaux, le gouvernement a fini par céder. Le ministère a accepté d'étendre le complément de 183 € à l'ensemble des salariés du secteur sanitaire, social et médico-social non lucratif.

Le 4 juillet 2024, l'UNSSP FO a signé l'accord officialisant cette extension, validée et rendue obligatoire par le ministère du Travail pour tous les établissements du secteur.

Or, malgré cette avancée, le Conseil départemental de la Manche refuse de financer sa part, mettant ainsi en péril les établissements en délégation de service public, comme la Fondation Bon Sauveur.

Cette situation est inacceptable. L'accord du 4 juillet 2024 doit être financé par l'ensemble des acteurs publics. Les salariés ne doivent pas être instrumentalisés dans un bras de fer politique entre le Conseil départemental et le gouvernement.

L'Union nationale des syndicats de la santé privée FO apporte son soutien total aux salariés mobilisés et exige que tous les financeurs respectent leurs engagements et assurent le financement nécessaire à notre secteur.

Sans nos établissements, le système de santé, déjà en crise, s'effondrerait. Il est urgent de reconnaître le travail des professionnels de la santé privée non lucrative en leur garantissant les crédits nécessaires.

Afin de garantir une prise en charge digne de la population manchoise et de stopper l'exode des professionnels de santé vers d'autres secteurs, le gouvernement et le département doivent agir dès maintenant pour permettre aux établissements de revaloriser les salaires de l'ensemble des travailleurs du secteur sanitaire, social et médico-social non lucratif.

Paris le 23 février 2024

Le Secrétaire Général
Franck HOULGATTE

06 12 25 94 25

UNION NATIONALE DES SYNDICATS DE LA SANTÉ PRIVÉE FORCE OUVRIÈRE

153-155, rue de Rome 75017 PARIS - Téléphone : 01 44 01 06 10 - Adresse e-mail : secretariat@unso.org

Site internet : <http://www.unso.org/>